

---

**INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES  
(I.I.A)**

**B.P. 15 75 YAOUNDE**

**CAMEROUN**

\* \* \* \* \*

**MAITRISE EN SCIENCES ET TECHNIQUES D'ASSURANCES  
(M.S.T.A)**

\* \* \* \* \*

**RAPPORT D'ETUDES ET DE STAGE**

**SUJET :**

**DIAGNOSTIC DES DIFFICULTES D'UNE  
COMPAGNIE  
D'ASSURANCES IARD DANS LA ZONE CIMA :  
CAS DE ALLIANCE D'ASSURANCES DU SENEGAL  
(A.A.S).**

**PAR :**

**M. Alioune SAGNE  
5<sup>ème</sup> PROMOTION  
2000 / 2002**

**SOUS LA DIRECTION DE :**

**M. Djibril Oumar LY  
DIRECTEUR ADMINISTRATIF  
ET FINANCIER**

---

# DEDICACES

Je dédie ce travail :

❖ A mes défunts parents,

En témoignage de toute ma reconnaissance et de mon profond amour filial.

Que le Seigneur les accueille dans Sa Paix et Sa Félicité Eternelle. Amen,

Alléluia !!!

❖ A mes frères et sœurs,

Pour leur soutien et leur affection, merci !!!

❖ A ma nièce Marie Chantal Siga SENE,

❖ A ma chère bien aimée Marie Agnès NGOM.

Que ce travail puisse te servir d'exemple.

# REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à tous ceux, de près comme de loin, qui ont contribué au bon déroulement de notre stage et à la réalisation de ce rapport.

Nous voudrions particulièrement citer :

- Madame Oumou Niang TOURE, Administrateur Provisoire de Alliance d'Assurances du Sénégal ;
- Monsieur Djibril O. LY , Directeur Administratif et Financier ;
- Madame Racqui KANE, Directrice Commerciale ;
- Monsieur Edouard DIOP, Chef du Département Technique ;
- Monsieur Thierno NDOUR, Chef du Département Organisation et Contrôle ;
- Monsieur Mactar Sakho, Responsable du Service Contentieux ;
- Monsieur Thiémokho TRAORE, Responsable du Service Transport et Maladie ;
- Ainsi qu'à l'ensemble du personnel de Alliance d'Assurances du Sénégal pour leur disponibilité.

Mention spéciale à Monsieur Amadou SECK PCA AGS VIE pour l'encadrement technique qu'il m'a prodigué. Sans lui, ce document aurait du mal à voir le jour.

Merci infiniment.

## SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION GENERALE	1
PREMIERE PARTIE : ORGANISATION ET PROCEDURES	
Chapitre I : LA DIRECTION GENERALE	4
Chapitre II : LES ORGANES TECHNIQUES	6
Chapitre III : LES ORGANES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION	12
DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DES DIFFICULTES	
Chapitre I : ANALYSE DU BILAN	15
Chapitre II : QUELLES SONT LES CAUSES QUI ALIMENTENT LE DEFICIT DE MARGE DE SOLVABILITE ET L'INSUFFISANCE DE COUVERTURE ?	23
Chapitre III : LES SOLUTIONS PROPOSEES	33
CONCLUSION GENERALE	37
ANNEXES	38
BIBLIOGRAPHIE	39
TABLE DES MATIERES	40

## ◆ INTRODUCTION GENERALE

« La vie est une activité risquée. »

En effet tout au long de son évolution, l'homme a toujours été confronté à des événements heureux comme malheureux. Devant ces événements pouvant affecter son intégrité physique et matérielle, il a toujours trouvé des solutions qui ont considérablement varié tout au long des siècles.

Au Sénégal, les premières compagnies d'assurances virent le jour pendant la période post-coloniale.

Actuellement, le marché sénégalais de l'assurance occupe le troisième rang des pays membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) fondée en 1992 et qui regroupe les pays de la zone Franc, avec un chiffre d'affaires provisoire cumulé Incendies accidents risques divers et transports (IARDT) et Vie de 41,34 milliards de francs CFA. Il est classé derrière le Cameroun (55 milliards de francs CFA) et la Côte d'Ivoire (111 milliards de francs CFA).

Ces chiffres sont donnés à la clôture de l'exercice 2001.

Les statistiques montrent que l'assurance dommage sénégalaise est en forte croissance depuis trois exercices : les chiffres définitifs affichent près de 26% de hausse en 1999, 13% en 2000 tandis que les données provisoires 2001 indiquent une nouvelle progression de 12%.

Le marché IARDT (Incendie, Accidents, Risques Divers et Transports) représente ainsi ; 34,675 milliards de francs, comprenant, hors Sen-Ré, les affaires directes et les acceptations réalisées par les 10 compagnies établies au Sénégal. Au cours de ces trois dernières années, la progression a dépassé la barre des 10%, une progression qui a succédé à une baisse de 6% enregistrée en 1998, dernière année pour laquelle le marché a connu un repli.

Cette croissance traduit une tendance lourde du marché de l'assurance depuis la dévaluation du franc CFA, intervenue en 1994. Le chiffre d'affaires du secteur a connu depuis cette année une augmentation nominale régulière sauf pour deux exercices : 1996 et 1998. Les chiffres vérifient bien cette croissance, car en 1992 le marché ne pesait que 15,2 milliards de francs CFA. La taille du marché a donc été multipliée par deux au cours des dix dernières années.

Pour l'Assurance vie, les données provisoires indiquent une progression moins importante que l'IARDT : 6,4 % de plus qu'en 2000, à 6,665 milliards de francs CFA pour l'ensemble des 6 compagnies.

**ALLIANCE D'ASSURANCES DU SENEGAL (IARD)** est la compagnie dans laquelle nous avons effectué un stage durant la période du 21 mai au 30 septembre 2002, dans le but de participer à la gestion et de faire un bilan d'une situation pour en repérer les points forts et les points faibles ; de proposer des actions pour améliorer les seconds en consolidant les premiers. Nous nous sommes intéressés au diagnostic des difficultés de la compagnie (2<sup>ème</sup> Partie).

### ➤ **HISTORIQUE**

Alliance d'Assurances du Sénégal est une jeune compagnie. Elle est créée en janvier 1999. Elle a reçu son agrément CIMA au mois de mars 1999 (donc trois mois après sa création).

### ➤ **ENVIRONNEMENT PHYSIQUE.**

Le siège social de Alliance d'Assurances du Sénégal est situé au quartier du plateau au centre de Dakar 11, Rue Dr Thèze Immeuble TAMARIS. Tous les services sont logés dans cet immeuble sauf les services financier, recouvrement et contentieux ainsi que le département organisation et contrôle qui, sont logés dans un immeuble en face.

### ➤ **STATUTS**

Alliance d'Assurances du Sénégal est une Société Anonyme au capital social de 500 000 000 de FCFA détenu essentiellement par des opérateurs économiques et des sociétés de droit sénégalais.

Les décisions des Actionnaires sont prises en Assemblées Générales.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Directeur Général qui doit être obligatoirement une personne physique.

### ➤ **POSITION DANS LE MARCHE SENEGALAIS DE L'ASSURANCE IARDT**

Alliance d'Assurances du Sénégal a atteint :

- Durant l'exercice 2000 un chiffre d'affaires de francs CFA 3 444 639 206<sup>(\*)</sup>,
- Durant l'exercice 2001 un chiffre d'affaires de francs CFA 2 074 394 548.

Elle occupe la 7<sup>ème</sup> place sur 10 Compagnies pratiquant l'IARD.

---

<sup>(\*)</sup>Chiffre d'affaires d'un exercice de 18 mois

Après cette brève présentation, nous allons annoncer le plan de notre étude.

Elle est structurée en deux parties :

➤ **PREMIERE PARTIE : ORGANISATION ET PROCEDURES**

Elle comprend trois chapitres :

- La Direction Générale (Chapitre I)
- Les Organes de Gestion (Chapitre II)
- Les Organes Techniques (Chapitre III)

➤ **DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DES DIFFICULTES :**

Elle comprend trois chapitres :

- Analyse du bilan de l'exercice 2001 (Chapitre I),
- Quelles sont les causes qui alimentent le déficit de marge de solvabilité et l'insuffisance de couverture? (Chapitre II),
- Les solutions proposées (Chapitre III)

**PREMIERE PARTIE**

**ORGANISATION ET PROCEDURES**

## **CHAPITRE I : LA DIRECTION GENERALE**

Elle est composée de quatre membres : L'Administrateur Provisoire, Le Directeur Administratif et Financier, Le Directeur Commercial et Le Chargé de Mission.

### **SECTION I : L'Administrateur Provisoire**

Nous tenons à préciser ici que, la compagnie est sous administration provisoire. En effet, du fait des difficultés de gestion ; le Ministre des finances chargé du secteur des assurances et la CIMA, ont été amenés à suspendre le Conseil d'Administration.

Par cette mesure, un administrateur provisoire a été nommé.

Il est chargé de l'administration et du développement de la compagnie. Il a aussi pour obligation de veiller à la protection de son patrimoine en conformité avec la législation, la réglementation en vigueur, les statuts de la société.

### **SECTION II : Le Directeur administratif et financier**

Il est chargé d'assister le Directeur Général dans les missions qui lui sont assignées. Notamment dans la gestion administrative (Gestion des ressources humaines et immobilières), juridique (préparation des Assemblées Générales ; préparation et approbation des contrats liant la compagnie à des tiers ; rapports avec les créanciers) et financière de la compagnie.

Il est sous la tutelle du Directeur Général.

### **SECTION III : Le Directeur commercial**

La Direction commerciale est composée de deux services : le service commercial et le service recouvrement. Cette direction emploie deux personnes.

#### **PARAGRAPHE I : Le service commercial**

Comme nous l'avons dit tantôt, ce service s'occupe du suivi du réseau des intermédiaires, de l'animation pour une distribution efficace et efficiente des produits d'assurances.

#### **PARAGRAPHE II : Le service recouvrement**

Ce service s'occupe du recouvrement des primes dues à la compagnie et non encaissées. Il se charge également du suivi des assurés.

#### **SECTION IV : Le Chargé de mission**

Son domaine d'intervention varie en fonction du contexte général de la compagnie ; toutefois la mission qui lui est assignée entre dans le cadre de l'assistance au Directeur Général dans ses relations avec les tiers. Il est chargé de proposer d'une manière générale, toutes techniques, procédures, méthodes et conseils permettant d'accroître l'activité de la compagnie.

Il doit notamment assister le Directeur commercial.

Avant de clore ce chapitre, il est important de souligner, ici, qu'il est constitué un Comité de Direction Elargi (CDE) de Alliance d'Assurances du Sénégal. Ce comité se réunit une fois par semaine. Il comprend : les directeurs et les différents chefs de département ainsi que les chefs de services.

## CHAPITRE II : LES ORGANES TECHNIQUES

Les organes techniques se trouvent regroupés dans un seul département : le département technique.

Les principaux objectifs qui leur sont assignés sont le fonctionnement correct des services de la clientèle, l'accroissement du chiffre d'affaires, l'optimisation des provisions pour sinistre à payer et des frais de gestion qui leur sont liés en collaboration avec la Direction commerciale.

Ce département est composé de trois services : Production, Contentieux et la Cellule de saisie.

### SECTION I : La production – bureau direct.

#### PARAGRAPHE I : Production automobile et risques divers

##### A – Le sous-service automobile

Dans ce sous-service, nous avons deux modes de production suivant la nature du contrat :

- Production assurance de véhicules terrestres à moteur pris individuellement, ainsi que leurs moteurs et semi-remorques ;
- Production « flotte » : il s'agit de l'assurance d'un grand nombre de véhicules (dix à quinze) appartenant à une seule personne physique ou morale.

Nous distinguons deux types de garanties :

- Une garantie obligatoire RC (régie par l'article 200 du Code CIMA),
- Une garantie facultative (Dommages tous accidents, Tierce collision, Incendie, Vol, Bris de glace, La sécurité routière, Défense et Recours)

Le tarif est à lecture directe.

##### B - Le sous-service risques divers

Les principaux contrats commercialisés sont : la multirisque habitation, la RC scolaire, la RC chef de famille, l'Individuelle Accidents.

Nous distinguons des tarifs à lecture directe (multirisque pharmacie) et des tarifs analytiques.

#### PARAGRAPHE II : Les risques d'entreprises

Les entreprises sont soumises en général à deux catégories de risques pesant sur leurs biens.

Ceux dits classiques, qui surviennent aussi bien à l'habitation d'un particulier qu'à une usine et ceux spécifiques à l'entreprise, que l'on qualifie de risques techniques.

C'est justement dans l'optique de couvrir ces risques que le service risque d'entreprises a été créé.

Ce service est géré par le chef du département technique.

La tarification est plus délicate. En effet, après avoir rencontré l'assurable, l'assureur procède à une visite de risque. Au sortir de cette visite, un rapport technique est établi. C'est ce rapport qui permettra à l'assureur de tarifer le risque.

Ce service est très stratégique, vu l'importance des capitaux mis en jeu. Ainsi une couverture en réassurance facultative est plus que nécessaire.

## **SECTION II : Le service Transport et Maladie**

L'assurance Transport et l'assurance Maladie sont gérées par ce service ; dont le responsable est subordonné au chef du département technique.

Ce service est divisé en deux sous-services : Transport et Maladie.

### **PARAGRAPHE I : Le sous-service Transport**

Il intervient aussi bien dans la production que dans le règlement des sinistres en assurance Transport.

L'assurance Maritime et Transport se subdivise en assurances-corps, en assurances-facultés et en assurances de responsabilité.

Les principaux contrats commercialisés par la compagnie sont : la « Tous Risques » et la « FAP Sauf ».

Il est à noter que l'assurance sur les facultés est de loin la plus importante dans le portefeuille.

Pour l'assurance corps de navire, la compagnie est affiliée au Pool AMCO (Assurance Maritime Corps) depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2001.

Il est a noter que le sinistre maritime est toujours rattaché à l'exercice de souscription.

La procédure de gestion de sinistre se déroule comme suit :

- Le dossier est saisi à l'ordinateur,
- Désignation d'un expert,
- Exploitation du rapport d'expertise,
- Envoi de la quittance de règlement expert,
- Sur la base du rapport d'expertise, la dispache est établie.

L'instruction du dossier aboutit, si la garantie est acquise, à l'émission d'une quittance d'indemnité subrogatoire. Cette quittance permet d'exercer un recours amiable contre le tiers responsable.

Le recours porte sur un pourcentage de l'indemnité ; le dénouement pouvant être judiciaire.

## **PARAGRAPHE II Le sous-service Maladie**

Ce sous-service s'occupe à la fois de la production et de la gestion du sinistre maladie.

### **A - La production**

La garantie consiste en une prise en charge totale ou partielle des frais médicaux, pharmaceutiques ou d'hospitalisation engagés par les assurés concernant : les consultations, les analyses médicales, les radios et frais pharmaceutiques, les soins dentaires y compris les prothèses, les frais optiques (verre), les hospitalisations et la maternité, l'évacuation sanitaire et le rapatriement des corps.

La compagnie commercialise deux formules :

- Maladie famille,
- Maladie groupe (20 personnes minimum).

### **B - Le sinistre**

A la souscription, une fiche de maladie est remise à l'assuré. L'assuré la présente à son tour au Praticien avant chaque acte médical.

C'est le Praticien qui donne les prescriptions éventuelles concernant : les frais pharmaceutiques, les analyses, les radiographies.

Les notes d'honoraires, les factures de lunetterie doivent y être jointes. Le tout est déposé à la compagnie pour le règlement et le paiement du sinistre.

## **SECTION III : La cellule de saisie**

Ce Service emploie cinq (5) agents. Le responsable est placé sous l'autorité du chef du département technique.

La mission dévolue à ce service est le contrôle et la saisie de la production et des encaissements des intermédiaires.

Il est l'organe central et de synthèse de tous les flux d'informations entrant.

Cet organe est divisé en deux cellules : C1 et C2.

La cellule C1 est chargée de l'exploitation des données de la production des intermédiaires ; à savoir :

- Réception de la production,
- Contrôle de l'adéquation entre bordereaux et montants encaissés,

- Regroupement des bordereaux et des avis de recettes,
- Transmission de ces bordereaux et avis de recettes à la cellule C2,
- Tirage des bordereaux,
- Vérification des listings informatiques avant le classement.

La cellule C2 est chargée de saisir les bordereaux de production et des encaissements.

La cellule de saisie est l'organe de pilotage central de la compagnie. Elle est au cœur de toutes les transactions informatiques des autres services de la compagnie.

#### **SECTION IV : Le service contentieux**

Ce service s'occupe du règlement des sinistres et du contentieux. Son activité concerne les sinistres IARD sauf ceux en assurance Transport et Maladie.

Le service est divisé en deux sous services : le contentieux matériel et le contentieux corporel.

C'est le responsable du service qui se charge spécialement du corporel.

Ce responsable est placé directement sous l'autorité du chef du département technique.

La procédure se déroule sur plusieurs étapes :

- Les opérations préalables à l'instruction du dossier,
- L'instruction proprement dite du dossier,
- Le règlement du sinistre,
- Le paiement de l'indemnité.

#### **PARAGRAPHE I : Les opérations préalables à l'instruction du dossier**

Les opérations préalables à l'instruction sont : la déclaration du sinistre, l'exploitation de la déclaration du sinistre (l'enregistrement du sinistre, l'ouverture du dossier sinistre).

#### **PARAGRAPHE II : L'instruction proprement dite**

Elle comprend l'assemblage des pièces nécessaires à l'instruction du dossier (la déclaration du sinistre, le procès verbal, le permis de conduire, le certificat de visite technique, le constat d'huissier, le constat amiable, le devis de réparation, la facture des réparations, les certificats médicaux, le rapport médical, les frais et les factures de traitement, le certificat de genre de mort, le certificat de décès,... ), la vérification des garanties, la détermination du degré de responsabilité civile et l'expertise.

## **PARAGRAPHE III : Le règlement du sinistre**

Nous allons examiner le règlement des dommages matériels puis celui des préjudices corporels.

### **A – Le règlement des dommages matériels**

Le processus d'indemnisation des dommages matériels est organisé par les dispositions du Code CIMA.

Nous allons examiner tour à tour la nature des dommages et le processus de décompte de l'indemnité.

#### **1 - La nature des dommages**

Il s'agit des préjudices liés aux véhicules automobiles (valeur du véhicule, la vétusté) et des dommages causés à d'autres biens (la dépréciation du véhicule, la privation de jouissance qui est fonction de l'usage du véhicule.).

Pour la privation de jouissance barème en vigueur dans le marché<sup>(\*)</sup> :

- Taxis : 1 613 francs par jour d'immobilisation,
- Auto-cars : 2 304 " "
- T.P.M et Bennes : 922 francs par jour et par tonne de charge utile,
- Tourisme : 843 francs par jour,
- Auto-école : 2 300 " "

#### **2 - Le processus de décompte de l'indemnité**

Nous avons deux modes de décompte selon qu'il s'agit d'une garantie « dommages » ou d'une garantie résultant de la mise en jeu de la responsabilité de l'assuré.

Ces deux modes de décompte diffèrent. En effet pour la garantie mettant en jeu la responsabilité de l'assuré, le décompte n'entraîne pas l'application de franchise. Il prend en compte les préjudices consécutifs en raison du principe de la réparation intégrale.

### **B – Le règlement des préjudices corporels.**

Le processus d'indemnisation des préjudices corporels est organisé par les dispositions du Code CIMA. Les chefs de préjudices indemnisables sont clairement définis dans les articles 257 à 266 du même code.

---

<sup>(\*)</sup> Lettre circulaire N° 1638 du 13 juillet 1981.

Pour le calcul de l'offre d'indemnité, le rédacteur exploite le rapport d'expertise médicale sous la lumière du code CIMA.

Une fois l'offre acceptée par le bénéficiaire, la phase du paiement de l'indemnité est initiée.

**Paragraphe IV – Le paiement de l'indemnité.**

Après l'instruction et le règlement du dossier, le rédacteur procède au paiement de l'indemnité.

Un ordre de paiement est signé par le directeur administratif et financier après vérification.

Durant notre séjour dans ce service, nous avons noté l'absence d'un registre de recours. Il est à noter que la compagnie n'a jamais exercé de recours.

## **CHAPITRE III : LES ORGANES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION**

Il s'agit des départements et services permettant une utilisation et une gestion efficace et efficiente des moyens dont dispose la compagnie.

### **SECTION I : Les services rattachés à la Direction administrative et financière**

Il y a trois services qui sont rattachés à la Direction Administrative et Financière. Il s'agit :

- des services généraux et gestion immobilière,
- de la caisse centrale,
- du service financier.

#### **PARAGRAPHE I : Les services généraux et gestion immobilière**

Ils s'occupent de la location des biens immobiliers ; de l'acquisition et de la gestion des biens mobiliers et services.

#### **PARAGRAPHE II : La caisse centrale**

La caisse centrale s'occupe de :

- la réception des bordereaux du service de la production,
- la vérification du visa du responsable de la production,
- l'établissement des avis de recettes,
- la transmission des bordereaux et exemplaires d'avis de recettes au chef comptable.

#### **PARAGRAPHE III : Le service financier**

C'est un service qui exerce ses activités sous l'autorité d'un responsable.

Le rôle dévolu au chef du service financier est de procéder à l'enregistrement comptable des mouvements de fonds et des opérations de placement.

### **SECTION II : Le département organisation et contrôle**

Ce département est composé de trois services : le service statistique, le service informatique et le service contrôle.

## **PARAGRAPHE I : Le service statistique**

Ce service est chargé de la confection des Etats statistiques CIMA et comptables.

Il est également chargé de calculer et d'enregistrer les provisions techniques autres que les provisions pour sinistres à payer. En collaboration avec le département technique ; il confectionne les comptes de réassurance.

## **PARAGRAPHE II : Le service informatique**

Il s'occupe de l'exploitation du logiciel informatique. Il assure la maintenance et assiste les agents par des conseils et services nécessaires à une bonne utilisation des moyens informatiques mis à leur disposition.

## **PARAGRAPHE III : Le service contrôle**

L'objet de ce service c'est de vérifier que : les comportements réels ; l'exécution des décisions et le niveau des performances sont conformes à ce qui a été prévu.

L'exigence de ce contrôle se justifie à la fois par la nécessaire maîtrise du fonctionnement de la compagnie et du respect des obligations imposées à celle-ci par son environnement. C'est ce service qui aide la Direction Générale à élaborer le budget.

## **PARAGRAPHE IV : Le service chargé de la réassurance**

Ce service est à cheval entre le département technique et le département organisation et contrôle. Nous avons beaucoup de difficultés à le localiser dans l'organigramme de la compagnie. Mais en principe, il est chargé de :

- l'élaboration des études spécifiques sur les cessions pour permettre à la Direction Générale d'arrêter le plan de réassurance,
- l'application du plan de réassurance
- l'établissement des comptes de réassurance,
- la correspondance des comptes de réassurance,

L'analyse du plan de réassurance nous renseigne qu'il ne répond qu'imparfaitement aux besoins réels de la compagnie en matière de couverture. Cet aspect sera mis en évidence dans la deuxième partie de notre travail.

La difficulté majeure que nous avons notée lors de notre passage dans ce département est l'absence d'une comptabilité analytique.

Ce qui a pour conséquence, une mauvaise affectation des charges et des produits financiers dans les différentes branches.

Ainsi, après avoir consacré toute une partie à la présentation des différents départements et services ; nous allons examiner la deuxième partie de notre travail : analyse des difficultés.

Dans cette partie, nous allons analyser : le bilan et l'exploitation de l'exercice comptable 2001. Après cette analyse, nous allons essayer de proposer quelques solutions aux difficultés décelées.

Mais il est impératif de rappeler ici, l'essence et l'objectif d'un tel diagnostic.

D'une manière générale, un diagnostic a pour objectif de faire un bilan d'une situation, pour en repérer les points forts et les points faibles, et de proposer des actions pour améliorer les seconds en consolidant les premières.

En effet, un diagnostic est plus que nécessaire. Cette nécessité est justifiée par les caractéristiques particulières de l'assurance :

- Inversion du cycle de production,
- Méconnaissance lors de l'émission de la cotisation (prime) de la charge réelle finale supportée par l'assureur (prix de revient) : décalage parfois important entre la survenance du sinistre et son règlement effectif et complet ; longue durée des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Bien entendu, nous n'avons pas la prétention de cerner tous les contours de ce diagnostic. Forcément ce travail sera partiel et incomplet, vu la complexité de l'assurance.

Mais, nous tenons à apporter notre contribution, si modeste qu'elle soit.

# **DEUXIEME PARTIE**

## **ANALYSE DES DIFFICULTES**

## CHAPITRE I : ANALYSE DU BILAN

### INTRODUCTION

Le nouveau contexte qui régit le fonctionnement des compagnies d'assurances est celui des règles prudentielles de la CIMA.

Il y a lieu de préciser que dans l'assurance la date de clôture du bilan est fixée au 31 décembre.

Constatons :

- l'importance au passif du poste « provisions techniques » qui représente 60 à 80 % du total du bilan (et même davantage pour les compagnies Vie),
- sa contrepartie à l'actif représentée par « les placements et autres valeurs immobilières »,
- la faiblesse à la fois du capital, des réserves et bénéfice net.

Dans ce chapitre, nous allons analyser successivement les cinq éléments ci-après :

- Le résultat (Section I)
- La couverture des engagements réglementés (Section II),
- La marge de solvabilité (Section III),
- L'illiquidité du bilan (Section IV),
- L'impact de la réassurance (Section V).

Comme documents de travail, nous avons :

- Le Compte 89 : Bilan (au 31-12-2001) : Annexe N° I,
- L'ETAT C11 : Marge de Solvabilité : Annexe N° II,
- L'ETAT C4 : Engagements Réglementés et leur Couverture : Annexe N° III,
- L'ETAT C9 : Primes Arriérées, Encaissements et Annulations : Annexe N° IV.

*N.B : Tous les montants sont exprimés en F CFA.*

### SECTION I : Le résultat

Il est apprécié grâce aux ratios suivants :

$$R1 = \frac{\text{Résultat net N}}{\text{Capitaux propres}} \quad ; \quad R2 = \frac{\text{Résultat net N}}{\text{Capital social}}$$

Pour la compagnie, ces ratios valent :

$$R1 = \frac{8\,635\,736}{518\,916\,280} \times 100 = 1,66 \% ; R2 = \frac{8\,635\,736}{500\,000\,000} \times 100 = 1,73 \%$$

Dans le secteur des assurances, le ratio R1 est relativement faible de l'ordre de 10%.

Le ratio R2 intéresse particulièrement les actionnaires.

## SECTION II : La couverture des engagements réglementés

Les compagnies d'assurances doivent pouvoir justifier à tout moment qu'elles détiennent des provisions techniques suffisantes pour régler intégralement leurs engagements vis-à-vis des assurés et bénéficiaires de contrats.

En effet, les assurés ont un droit de créance sur ces provisions.

La liste des engagements est donnée par l'article 334 du Code CIMA.

Au passif du bilan nous avons le total desdits engagements.

Ces engagements doivent être couverts à toute époque par des actifs équivalents (Article 335 Code CIMA).

La consultation du compte 89 – bilan en annexe nous donne les éléments suivants :

### a) Passif

- |  |               |
|--|---------------|
| • Total des provisions techniques : 1 904 435 408 – 180 000 000* = | 1 724 435 408 |
| • Personnel (42) :   | 12 000 000    |
| • Etat (43) :  | 243 755 958   |

Total a : 1 980 191 366

### b) ACTIF

- |   |             |
|---|-------------|
| • Immobilisations dans l'Etat membre : immeubles :                              | 354 060 000 |
| • Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques (23) : | 204 992 125 |
| • Titres de participation (25) :  | 20 000 000  |
| • Banques et chèques postaux (56) : (40 % x 1 980 191 366) :                    | 792 076 546 |
| • Caisse (57) :   | 22 818 021  |
| • Créances sur les assurés et les agents (30 % x 272 903 482) :                 | 81 871 044  |

Total b : 1 475 817 736

\* Les 180 000 000 : Provision pour annulation de primes sont inscrits dans l'Etat C1 (Annexe N° VI)

En comparant les deux totaux, nous constatons qu'il y a une insuffisance de couverture de 25,47 %.

La première observation que nous pouvons faire, à ce stade, est qu'il y a une insuffisance de couverture. C'est-à-dire les actifs déclinés en couverture par la compagnie sont insuffisants dans la globalité.

Mais cette information donnée par le bilan et l'Etat C1 est sommaire en ce qui concerne la couverture des engagements techniques.

Pour pallier cette lacune, le Législateur CIMA a institué un Etat C4 qui donne une information pointue pour la couverture des engagements réglementés.

En effet, pour la représentation des provisions techniques, le Traité CIMA dans son préambule énumère deux buts principaux :

1. De prendre des dispositions en vue de permettre l'investissement local, dans les meilleures conditions au profit du pays ou de la région, sous réserve des impératifs techniques, ainsi que des critères de sécurité, de liquidité, de rentabilité et de diversité,
2. De mettre en place de nouveaux instruments financiers pour mieux rentabiliser les placements des compagnies d'assurances, par la création dans la zone CIMA de marchés financiers.

Ces règles prudentielles (orientées vers la sécurité) donnent à la fois :

- La liste des placements autorisés, avec le maximum à ne pas dépasser,
- Les règles de dispersion,
- Les modalités d'évaluation de ces placements.

L'examen de l'Etat C4 de la compagnie nous permet de déceler deux erreurs majeures :

1. La Compagnie dans son calcul du montant des engagements réglementés, n'a pas intégré le montant de 12 000 000 (somme due au Personnel ),
2. Ligne dépôts en banque : la compagnie a inscrit : 1 098 884 501 comme valeur de couverture. Or la limite admise est de quarante pour cent (40%) du total des engagements réglementés, soit  $40\% \times 1\,980\,191\,366 = 792\,076\,546$ .

Donc en respectant la réglementation en matière de couverture, nous pouvons dire que le total des actifs admis en représentation est de 1 776 069 244

Ce qui donne une insuffisance de couverture de l'ordre de :  $100\% - 89,69\% = 10,31\%$ .

Nous avons un déficit de couverture de : 204 122 122 = 1 980 191 366 - 1 776 069 244.

Ce résultat confirme l'analyse faite au niveau du bilan et de L'Etat C1.

Nous pouvons dire qu'il y a une insuffisance de couverture. Les actifs déclinés en couverture sont insuffisants.

### SECTION III- La marge de solvabilité

Le principe de la marge de solvabilité repose sur la nécessité de constituer un minimum de garantie dont le montant dépendra de l'évolution des activités techniques de la compagnie.

Une telle mesure s'impose d'autant que les compagnies d'assurances sont en situation permanente de débiteurs vis-à-vis de leurs assurés et que la sinistralité moyenne à partir de laquelle la prime commerciale est fixée présente des écarts plus ou moins importants par rapport à la charge réelle des sinistres.

Le Législateur CIMA a fixé les modalités de calcul de la marge minimale à l'article 337-2 du code CIMA.

Pour l'analyse de la marge de solvabilité, le bilan s'avère incomplet pour nous donner des informations suffisantes.

Néanmoins, nous allons consulter l'Etat C11 qui nous donne des informations suffisantes.

Son examen donne les résultats suivants :

• Marge disponible	:	374 314 248
• Marge réglementaire	:	393 302 307

La compagnie décline un déficit de marge de 18 988 059.

Nous avons un taux de déficit de :

$$\frac{18\,988\,059}{393\,302\,307} = 04,83 \%$$

La compagnie est en difficulté. Cette difficulté peut être due soit à une défaillance de la gestion financière, soit à une influence négative de la réassurance.

En effet :

- Le taux de récupération des sinistres :

Charges de sinistres cédés	=	50 750 061	=	5,20 %
Charge brute de sinistres		975 831 560		

- Le taux de cession :

$$\frac{\text{Primes cédées}}{\text{Primes émises nettes d'annulation}} = \frac{299\,890\,485}{2\,074\,394\,548} = 14,46\%$$

N.B : Tous ces montants se trouvent dans le compte 80- CEG (Annexe V).

En théorie, ces deux taux devraient être identiques pour les traités proportionnels.

Le taux de cession est très élevé à notre avis.

Toutes ces interrogations seront élucidées dans la section réservée à l'influence de la réassurance dans le présent chapitre et de façon plus pointue dans le chapitre suivant.

#### **SECTION IV – L'illiquidité**

L'illiquidité se définit comme un défaut de trésorerie (c'est-à-dire que l'entreprise n'apparaît plus à même de faire face à ses échéances à l'égard de ses créanciers, de son personnel, etc. ).

Nous avons deux indicateurs pour apprécier l'illiquidité du bilan.

##### **A - Trésorerie disponible**

Nous avons :

- Banques et Chèques Postaux (56) :	1 076 066 480
- Trésor Public :	0
- Caisse (57) :	22 818 021
	<hr/>
Total :	1 098 884 501

Ce montant est à comparer au montant total des dettes à court terme qui se trouve inscrit au Passif du bilan : 800 355 315.

Nous remarquons que le bilan est très liquide. Mais cette liquidité peut cacher des difficultés.

##### **B – Poids des créances sur les assurés et les agents**

Cet indicateur est apprécié à l'aide de deux ratios :

###### **a) – Créances sur les assurés par rapport à la marge de solvabilité.**

Nous avons :

$$\text{Ratio1} = \frac{707\,597\,919}{374\,314\,248} = 189,04\%$$

Ce ratio nous indique que la compagnie en question a prêté plus qu'elle n'a. Car ce ratio devrait être égal à 100% au pire des cas.

La compagnie souffre d'une illiquidité du bilan du fait du poids excessif des créances sur les assurés et agents.

**b) – Créances sur les assurés et agents par rapport aux engagements réglementés.**

Nous avons :

$$\text{Ratio 2} = \frac{707\,597\,919}{1\,980\,191\,366} = 35,73 \%$$

Ce deuxième ratio dépasse la limite admise de 10%.

**Examen de l'Etat C9 :**

Les primes arriérées au 31 décembre 2001 s'élèvent à : 707 597 963.

Au terme de l'article 335-3 du code CIMA, le montant admis en représentation est de trente pour cent (30%) des provisions pour risques en cours, soit  $30\% \times 272\,903\,482 = 81\,871\,044$

Donc sur un montant de 707 597 963 seul un montant de 81 871 044 sera admis en représentation. Nous avons un surplus non admis de 625 726 919

Nous avons un taux de :

$$\frac{625\,726\,919}{707\,597\,963} = 88,43\%$$

Ce taux confirme l'impact négatif que la créance sur les assurés et agents a sur la couverture des engagements réglementés.

Ainsi donc, nous pouvons dire que l'illiquidité du bilan a alimenté une insuffisance de couverture des engagements réglementés. Cette insuffisance de couverture est accentuée par le poids anormal des arriérés de primes. Les difficultés sont dans la politique de souscription.

Une question que nous pouvons nous poser également est la suivante : - est-ce que la provision pour annulation (PAP) est suffisante ? -

En effet la compagnie décline une PAP au 31 décembre 2001 de : 180 000 000.

La PAP, rappelons sa définition ici : elle est destinée à faire face au risque de défaillance des assurés pour lesquels le passé a mis en défaut le paiement des créances.

## Appréciation de la PAP

- Créances sur les assurés et agents :	707 597 919
- PAP (au 31-12-2001)	180 000 000
- Total des fonds propres :	518 916 280.

Nous rappelons ici la destinée des fonds propres d'une compagnie d'assurances. Les fonds propres sont, par définition, destinés à absorber les pertes éventuelles provoquées par les aléas du hasard, de la gestion et du marché.

Ceci étant, nous pouvons faire la comparaison des ratios suivants :

Calculons le ratio suivant : PAP par rapport au montant de la créance :

$$\frac{\text{PAP}}{\text{Montant Créance}} \times 100 = \frac{180\,000\,000}{707\,597\,919} \times 100 = 25,44 \% \text{ (1)}$$

Trente pour cent des fonds propres doivent constituer le montant devant être recouvert. D'où un taux d'annulation de :

$$\frac{707\,597\,919 - 0,3 \times 518\,916\,280}{707\,597\,919} \times 100 = 78 \% \text{ (2)}$$

En comparant (1) et (2), nous trouvons une insuffisance de la PAP de :

$$78\% - 25,44\% = 52,56\%$$

Nous pouvons conclure que la PAP est insuffisante. Cette insuffisance a un impact négatif sur la couverture. En effet elle a pour conséquence d'augmenter le montant des engagements réglementés, alors que les actifs de couverture restent constants.

Cette augmentation est de l'ordre de :  $551\,923\,035 - 180\,000\,000 = 371\,923\,035$ .

Si la compagnie avait bien estimé la PAP comme ci-dessus, le montant des engagements réglementés s'élèverait à :  $1\,980\,191\,366 - 371\,923\,035 = 1\,608\,268\,331$ .

Ce montant, comparé au total des actifs admis en couverture (1 776 069 244), donne une couverture à 110 %. Nous avons un excédent de 10 %.

Voilà un des dangers d'une mauvaise évaluation de la provision pour annulation.

## SECTION V – L'influence de la réassurance

La réassurance rend un service à l'assureur : rendre pratiquement impossible une ruine due au hasard. Ce service a un coût d'autant plus élevé que la couverture est importante.

Le bilan nous donne une information sommaire de son influence sur le résultat technique.

Le seul point que nous pouvons apprécier, à ce niveau, est l'équivalence entre les deux montants suivants :

- Dettes pour espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires (A) ;
- La part des cessionnaires dans les provisions techniques (B).

L'examen du bilan nous donne :

A = 148 569 528

B = 111 972 577.

Ces montants ne nous paraissent pas exacts ; notamment le montant B.

Visiblement la différence entre les deux montants cache une défaillance.

Nous allons éclairer ce point au chapitre suivant à la Section II.

## CHAPITRE II : QUELLES SONT LES CAUSES QUI ALIMENTENT LE DEFICIT DE MARGE DE SOLVABILITE ET L'INSUFFISANCE DE COUVERTURE ?

### INTRODUCTION

Le chapitre précédent nous a permis de mettre en exergue les symptômes des difficultés dont souffre la compagnie. Ces symptômes ont pour corollaire : une insuffisance de couverture des engagements réglementés et un déficit de marge de solvabilité.

Dans le présent chapitre, l'accent sera mis sur l'analyse des causes de ces symptômes par le moyen de l'appréciation de l'exploitation.

Nous aurons comme documents de base :

- Le compte 80 – CEG : Annexe N° V,
- L'Etat C1 – CEG par branche : Annexe N° VI,
- L'Etat C10B – VTM RC Tableau D : Annexe N° VII,
- L'Etat C9 : Annexe N° IV,
- Tableau (Statistiques du marché) : Annexe N° VIII

### **SECTION I – Les causes qui alimentent le déficit de marge.**

Dans cette section, nous allons examiner les points suivants :

- L'appréciation des provisions pour sinistres à payer (PSAP),
- L'influence de la réassurance,

#### **Paragraphe I – L'appréciation de la provision pour sinistres à payer (PSAP)**

La compagnie d'assurances doit évaluer les engagements qu'elle a contractés envers les assurés et bénéficiaires de contrats de manière suffisante, c'est-à-dire prudente, en tenant compte de l'ensemble des frais (directs ou indirects) qui peuvent découler des garanties données dans les contrats.

Pour notre part, nous allons baser notre appréciation sur l'Etat C10B Tableau D (sous-catégorie VTM RC).

Cette restriction se justifie dans la mesure où, cette sous-catégorie représente 64,55 % du portefeuille de la compagnie et 94,86 % dans la branche automobile.

### Le Tableau D :

Il permet de déterminer les surplus (Boni) ou les insuffisances (Mali) de provisions constituées en comparant par exercice de survenance, le total paiement de sinistres + provision constituée au 31-12 avec le montant de provision constituée l'année précédente.

Quand nous aurons rappelé que les PSAP représentent en moyenne près de deux tiers du passif d'une compagnie d'assurances, nous comprendrons l'importance de ce suivi.

Après correction des quelques erreurs greffées dans le tableau D, nous avons les résultats suivants :

	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Total
<b>Boni</b>	-	-	-	-
<b>Mali</b>	19 818 186	46 456 443	-	66 274 629

En définitive, nous constatons en 2001, des mali de liquidation sur les exercices 1999 et 2000.

Tous exercices de survenance confondus, la PSAP de 1 105 897 127 constituée au 31.12.2000, dégage un déficit de 66 274 629.

Calculons les taux d'insuffisance de provision en 1999 et 2000 afin d'en déduire une estimation du déficit de provisions en 2001.

#### Pour l'exercice 1999

Nous avons :  $(19\ 818\ 186 / 249\ 442\ 788) \times 100 = 08 \%$

#### Pour l'exercice 2000

Nous avons :  $(46\ 456\ 443 / 856\ 454\ 339) \times 100 = 05,4 \%$

Insuffisance de la PSAP en 2000 :  $0,08 \times 520\ 225\ 324 = 41\ 618\ 026$ .

Pour l'exercice 2001, nous avons deux corrections à faire :

- au titre de l'exercice 2002 :

Insuffisance :  $0,08 \times 585\ 802\ 482 = 46\ 864\ 207$

- au titre de l'exercice 2003 :

Insuffisance :  $0,054 \times 585\ 802\ 582 = 31\ 633\ 339$

Donc avec un chargement de 5 %, nous avons une insuffisance de provisions de :

$[66\ 274\ 629 + 41\ 618\ 026 + 46\ 864\ 207 + 31\ 633\ 339] \times 1,05 = 195\ 709\ 711$ .

La charge de sinistres brute devient alors :

$S = 975\ 831\ 560 + 195\ 709\ 711 = 1\ 171\ 541\ 271$ .

La mauvaise évaluation des PSAP a une influence négative sur la marge de solvabilité.

En effet ce déficit de PSAP ne sera jamais pris en compte par les réassureurs dans les charges. Alors que si elles étaient bien évaluées, le coefficient de propre compte allait baisser de façon sensible.

Cette insuffisance des PSAP a une autre conséquence également sur la couverture des engagements réglementés ; notamment dans la constitution des dépôts.

Nous allons voir ce point dans la Section II du présent chapitre.

### **Paragraphe II – L'influence de la réassurance.**

Dans ce paragraphe, nous allons apprécier le solde brut dégagé par la compagnie et le solde de réassurance afin de voir l'impact de ce dernier sur la marge de solvabilité.

Nous allons faire l'analyse sans tenir compte de la correction des provisions.

#### **Analyse globale :**

L'examen du compte 80 – CEG donne les résultats suivants :

Solde de Réassurance (SR) : Primes acquises aux réassureurs – Part des réassureurs dans les charges.

$$SR = 385\,420\,589 - (50\,750\,061 + 76\,985\,535), \text{ soit } SR = + 257\,684\,993$$

Solde brut (SB) = Solde net (SN) + Solde de réassurance (SR).

$$SB = 6\,638\,144 + 257\,684\,993 = + 264\,323\,137.$$

$$SB = + 264\,323\,137.$$

Le solde de réassurance représente 97 % du solde brut. Cela voudrait dire que le personnel, les actionnaires, etc. ; ne se contentent que de 3 % dans le solde brut de l'exploitation.

Nous allons rapporter le solde de réassurance aux primes acquises aux réassureurs.

Ensuite nous allons le comparer au ratio suivant :

$$\frac{\text{Solde de réassurance}}{\text{Primes acquises aux réassureurs}} = \frac{\frac{\text{Résultat net}}{\text{Primes conservées}}}{385\,420\,589} = 67 \%$$

$$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Primes conservées}} = \frac{8\,635\,736}{1\,644\,410\,370} = 0,53 \%$$

L'écart entre ces deux ratios confirme l'effet négatif de la réassurance sur la marge de solvabilité de la compagnie.

### Analyse par branche :

#### Examen de l'Etat C1 (Annexe VI)

Une des particularités les plus intéressantes de la présentation du C1 réside dans le fait que l'incidence de la réassurance sur la branche peut être mesurée très facilement par une simple comparaison des sous-totaux : primes acquises aux réassureurs et part des réassureurs dans les charges. Nous rappelons ici que le C1 présente les branches tous exercices confondus.

##### 1) Accidents corporels et Maladie

Nous avons :

$$\text{Solde de réassurance} = 32\,027\,226 - 18\,254\,752 = + 13\,772\,474$$

Nous constatons que cette branche est déficitaire avec un solde net de - 24 623 223.

$$\text{Le solde brut également est négatif soit : } 13\,772\,474 - 24\,623\,223 = - 10\,850\,749.$$

Cette branche présente un résultat très défavorable pour la compagnie du fait de la réassurance.

Rappelons en passant que sa part dans le chiffre d'affaires global est :

$$18 \% (380\,266\,500 / 2\,074\,394\,548).$$

##### 2) Véhicule terrestre à moteur (VTM)

###### ➤ VTM RC

Nous avons :

$$\text{Solde de réassurance : } 132\,220\,619 - 73\,786\,309 = + 58\,434\,310.$$

La sous-catégorie est déficitaire avec un solde net de - 33 035 275

$$\text{Le solde brut est de : } - 33\,035\,275 + 58\,434\,310 = +25\,399\,035.$$

Le solde de réassurance représente 230 % du solde brut.

Cette sous-catégorie a une part de : 64,55 % (1 339 042 542 / 2 074 394 548) du chiffre d'affaires de la compagnie.

Une sous-catégorie largement déficitaire.

## ➤ VTM Autres

Nous avons :

Solde de réassurance :  $3\,153\,223 - (-4\,842\,495) = +7\,995\,718$ .

Cette sous-catégorie est bénéficiaire avec un solde net de  $+61\,531\,757$ .

Le solde brut :  $61\,531\,757 + 7\,995\,718 = +69\,527\,475$ .

Le solde de réassurance représente 11,50 % du solde brut. L'influence de la réassurance est largement positive pour la compagnie.

Cette sous-catégorie a une part de : 3 % ( $72\,485\,169 / 2\,074\,394\,548$ ) du chiffre d'affaires global de la compagnie.

### 3) Incendie et Autres dommages aux biens

Solde de réassurance :  $40\,715\,451 - 11\,907\,245 = +28\,808\,206$ .

Le solde net est de  $+27\,253\,849$ .

Le solde brut =  $+56\,062\,055$ .

Le solde de réassurance représente 51,39 % du solde brut.

L'influence est légèrement favorable aux réassureurs. La part de cette branche dans le chiffre d'affaires global est de : 3,12 % ( $64\,798\,683 / 2\,074\,394\,548$ ).

### 4) Responsabilité civile générale

Nous avons :

Solde de réassurance :  $4\,489\,516 - 1\,965\,796 = +2\,523\,720$ .

Le solde net :  $+18\,980\,794$

Le solde brut :  $+21\,504\,514$ .

Le solde de réassurance représente 12 % du solde brut. Cette branche est bénéficiaire.

Mais sa part dans le chiffre d'affaires est relativement faible, soit : 2,27 %.

### 5) Transports aériens

Solde de réassurance :  $15\,573\,218 - 1\,884\,676 = +13\,688\,542$ .

La branche est déficitaire. En effet le solde net est :  $-5\,016\,696$ .

D'où un solde brut de  $+8\,671\,846$ .

Le solde de réassurance représente environ 158 % du solde brut.

Part de la branche dans le chiffre d'affaires global est de : 0,65 % ( $13\,512\,500 / 2\,074\,394\,548$ ).

## 6) Transports maritimes

Solde de réassurance :  $157\,241\,336 - 24\,779\,313 = +132\,462\,023$ .

Le résultat pour cette branche est déficitaire. En effet le solde net est de  $-38\,453\,062$ .

D'où un solde brut de  $+94\,008\,961$ .

Le solde de réassurance représente 141 % du solde brut.

La part de cette branche dans le chiffre d'affaires global est de :

7,57 % ( $157\,122\,216 / 2\,074\,394\,548$ )

Cette étude vient de confirmer l'influence négative de la réassurance sur la marge de solvabilité.

### **SECTION II – Les causes qui alimentent l'insuffisance de couverture.**

Nous rappelons ici que d'après l'étude faite au chapitre I à la Section II, la compagnie déclinait une insuffisance de couverture de l'ordre de 10,31%.

Pour voir la cause réelle de cette insuffisance, nous allons analyser :

- Le tarif (Paragraphe I),
- La gestion financière (Paragraphe II),
- L'illiquidité du bilan (Paragraphe III),
- L'influence de la réassurance (Paragraphe IV).

#### **Paragraphe I – Le tarif**

L'examen du tarif permet de distinguer les causes d'une insuffisance tarifaire selon qu'elle est d'origine technique ou commerciale.

Ceci étant, nous allons utiliser la méthode de la charge de sinistres d'équilibre afin d'apprécier le tarif. Cette méthode se résume par l'équation mathématique :

**[EM] :**

<b>Primes acquises (PA) + Produits Financiers (PF) = Charges de Sinistres d'Equilibre (CHSE) + Commissions + Frais Généraux (FG)</b>
--

#### **Consultation du Compte 80 – CEG**

Le compte 80 donne une appréciation globale du tarif.

Nous trouvons :

PA = 2 029 830 959 ; PF = 56 827 632 – 19 460 007 = 37 367 625 ;

Commissions = 279 222 670 ; FG = 556 763 647.

L'équation [EM] devient en rapportant tout sur les primes acquises :

100 % + 1,84 % = CHSE + 13,76 % + 27,43 %, soit **CHSE = 60,65 %**.

Nous remarquons que cette charge de sinistres d'équilibre est plus faible que la charge de sinistres d'équilibre théorique qui est de **65 %**.

Nous pouvons dire que l'équilibre affiché par la Compagnie est très aléatoire, puisque qu'un sinistre exceptionnel peut venir compromettre le résultat de l'exploitation.

Ceci étant, nous allons comparer cette charge de sinistres d'équilibre au ratio Sinistres à Primes (S / P)

En effet :

- Si  $S / P > CHSE$  le résultat est bon,
- Si  $S / P < CHSE$  le résultat est mauvais (c'est à dire que nous sommes en présence d'un tarif insuffisant).

Compte tenu de la correction des provisions pour sinistres à payer (Section I du présent chapitre), nous avons.

$$S / P = \frac{1\,171\,541\,271}{2\,029\,830\,959} = 57,72 \%$$

Le marché affiche un taux de **52 %**. Soit un dépassement de 5,72 %.

Si nous comparons le ratio S / P affiché par la compagnie par rapport à la charge de sinistre d'équilibre, nous voyons que globalement le résultat de l'exploitation pourrait être bon.

Mais pour voir clair, nous allons examiner l'Etat C1 pour la sous-catégorie VTM RC. En effet nous allons rappeler ici ce qui a motivé notre décision de limiter l'analyse à cette sous-catégorie.

La branche Auto représente à elle seule 68,04 % (1 411 527 711 / 2 074 394 548) du Chiffre d'affaires de la compagnie pour l'exercice 2001.

Elle comprend deux sous catégories :

- VTM RC : 64,55 % du Chiffre d'affaires de la compagnie et 94,86 % de la branche automobile.

La part des TPV dans la branche automobile est de : 49,36 % (696 685 513 / 1 411 527 711)

- VTM Autres : 05,14 % dans la branche automobile.

PA : 1 323 558 786 ; PF : 36 224 285 ; Commissions : 179 682 925 ;

FG : 352 155 704.

L'équation [EM] devient :  $100 \% + 2,74 \% = \text{CHSE} + 13,80 \% + 26,61 \%$ ,  
soit **CHSE = 62,55 %**.

Nous avons un ratio de S / P de 78,44 %

Le ratio de sinistralité du marché dans cette sous catégorie est de 61 %.

Nous voyons ainsi, que le tarif pratiqué est insuffisant.

Le taux d'insuffisance est de :  $(78,44 \% - 62,55 \%) / 62,55 \% = 25,40 \%$ .

Pour rétablir l'équilibre technique, il faut augmenter le tarif au moins de 14,50 %.

**Cette insuffisance du tarif est une cause de l'insuffisance de couverture et de déficit de marge mis en exergue dans le chapitre précédent. Une correction du tarif s'impose, de même qu'un suivi particulier du portefeuille.**

## **Paragraphe II : La gestion financière**

Le trésorier gère, pour le compte de la compagnie, les excédents de trésorerie et les opérations de change. Pour cela :

- 1- Le trésorier définit et met en œuvre la politique de placement des excédents de trésorerie, c'est à dire qu'il définit les instruments de placements autorisés, la liste des contre-parties admises, la durée maximum des placements, le volant de liquidités mobilisables au jour le jour. Il gère par ailleurs le risque de change de la compagnie et le risque de taux associé aux placements de trésorerie.
- 2- Il adapte constamment l'échéancier des placements de trésorerie aux exigences des gérants d'actifs.
- 3- Il met en place et il négocie l'ensemble des moyens de financements externes de la compagnie, à court terme (émission de billets de trésor, etc.) ou à long terme (émissions obligataires, etc.).

Après avoir donné sommairement quelques tâches dévolues au trésorier d'une compagnie, nous allons essayer d'apprécier la gestion financière de notre compagnie pour l'exercice comptable 2001 ; notamment en ce qui concerne la couverture des engagements réglementés telle que définie par le Code CIMA (Articles 335-1 à 335-6).

En effet d'après la Section II du chapitre précédent, la compagnie décline une trésorerie de 1 098 884 501 qui représente 55,49 % du total des engagements réglementés.

Or le maximum admis est de 40 % de ces mêmes engagements, soit un surplus de :

$1\,098\,884\,501 - 0,4 \times 1\,980\,191\,366 = 306\,807\,955$  qui n'est pas pris en compte.

Il serait judicieux d'investir ce montant en obligation d'institutions financières ou simplement un prêt aux personnes physiques (prêts CIMA).

Pour mémoire, le déficit de couverture est de : 204 122 122.

### **Paragraphe III : L'illiquidité.**

Nous allons apprécier l'impact de la créance sur les assurés et agents par rapport aux PREC (Provisions pour risques en cours).

Cette appréciation nous permettra d'évaluer « les non-valeurs », c'est-à-dire les valeurs non admises en représentation.

En effet l'examen de l'Etat C9 nous donne une créance sur les assurés et agents de 707 597 963.

A la Section II du chapitre précédent, nous avons vu que seul 81 871 044 est admis en actif.

Nous avons un montant de 625 726 919 non admis en représentation.

En comparant ce montant avec le déficit de couverture (204 122 122), nous voyons que sans « les non - valeurs », la compagnie allait être en excédent de couverture. Cela montre que la créance sur les assurés et agents a une influence négative dans la couverture des engagements réglementés.

Car, pendant que le passif augmente l'actif diminue. D'où l'urgence d'instaurer une politique de recouvrement **efficente**.

### **Paragraphe IV : L'influence de la réassurance.**

Dans ce paragraphe, nous allons examiner les points suivants :

➤ L'impact du sous-provisionnement :

A la section précédente, nous avons décelé une insuffisance de provisions pour sinistres à payer de 195 709 711.

Un des dangers, les plus graves, est au niveau des dépôts de sinistres.

En effet, le sous-provisionnement avantage le réassureur car il n'aura pas des dépôts en charge pour le surplus. La fameuse théorie de partage du sort s'estompe, et ce en faveur du réassureur.

- L'impact de la non couverture des provisions techniques à la charge des réassureurs :

Ce point est extrêmement important puisque d'après l'article 335-5 du Code CIMA, il doit avoir une équivalence entre la part des réassureurs dans les provisions techniques et le montant des dettes pour espèces remises par les réassureurs.

Or l'examen du bilan nous a donné la situation suivante : la part dans les provisions (111 972 577) est largement inférieure au montant des dettes pour espèces (148 569 528)

Pour voir clair dans cette situation, nous avons consulté les comptes de réassurances pour l'exercice 1999-2000 et l'exercice 2001. Voilà ce que nous avons trouvé :

Pour l'exercice 1999 – 2000 :

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à : 135 747 704

Le montant des dépôts est de 128 111 031.

Les deux montants devraient être égaux. Mais nous avons un gap de 7 636 676.

Pour l'exercice 2001 :

La part des réassureurs dans les provisions technique s'élève à : 149 762 950.

Si nous comparons ce montant au montant des dettes pour espèces, nous trouvons un gap de 1 193 422.

Ce gap est aggravé par le surplus de PSAP non pris en compte par les réassureurs dans les dépôts.

Nous avons également les résultats suivants :

Pour l'exercice 1999 / 2000 ; nous avons un solde en faveur des réassureurs de 94 129 041.

Pour l'exercice 2001 ; nous avons un solde en faveur des réassureurs de 123 716 642.

**Ces deux soldes sont une source de difficultés : la compagnie a des difficultés de régler à bonne date les soldes de comptes courants.**

Après avoir analysé les causes de déficit de marge et d'insuffisance de couverture, nous passons à un troisième chapitre consacré à l'exposé des remèdes proposés.

## CHAPITRE III - LES SOLUTIONS PROPOSEES

Après avoir analysé et apprécié les difficultés dont souffre la compagnie, nous allons essayer dans le présent chapitre, d'exposer quelques remèdes afin de conjurer ces difficultés et de reconforter les points forts.

Mais avant d'exposer les remèdes, nous allons faire la synthèse des principales difficultés décelées dans les chapitres précédents.

L'examen diagnostic nous a permis de constater que la compagnie souffre d'un déficit de marge de solvabilité (4,83 %) et d'une insuffisance de couverture des engagements réglementés (10,31 %).

L'analyse de l'exploitation nous a permis de déceler les causes de ce déficit et de cette insuffisance.

### ❖ Pour la marge de solvabilité :

Nous pouvons affirmer que les principales causes que nous avons décelées sont :

- Une mauvaise évaluation des provisions pour sinistres à payer. En effet, l'analyse révèle que la compagnie accuse une insuffisance de PSAP de l'ordre de 195 709 711,
- Une influence négative de la réassurance. Nous pouvons affirmer que l'essentiel du solde brut a été absorbé par la réassurance (97 %), d'où un déséquilibre financier, rendant impossible le maintien de la couverture de la marge de solvabilité.

Il est à noter aussi que les coûts de distribution et les produits financiers (quoique faibles), n'ont pas une influence négative sur la marge.

### ❖ Pour les engagements réglementés :

Les principales causes décelées sont :

- Le poids excessif de la créance sur les assurés et agents (707 597 919) ainsi que l'insuffisance de la provision pour annulation ;
- Une défaillance dans la gestion financière.

En effet, nous avons vu que la compagnie décline une trésorerie de 1 098 884 581, qui représente 55,49 % du montant total des engagements réglementés (1 980 191 366).

Or le maximum admis en représentation est de 40 % de ce même montant (792 076 546), soit, un excédent de 15,49 % non admis en représentation ;

- Une influence négative de la réassurance,

Ici, il y a deux choses que nous avons observées :

- o Le dépôt de primes nous paraît insuffisant, d'autant plus que les dettes pour espèces remises ne couvrent qu'insuffisamment la part des réassureurs dans les provisions techniques. Ceci est de nature à rendre difficile le règlement à bonne date des soldes de comptes courants.
- o D'un autre côté, l'insuffisance de provisions pour sinistres à payer a entraîné une incidence en défaveur de la compagnie sur la constitution par les réassureurs de la provision pour sinistres à payer.
  - Une insuffisance du tarif, relevée pour la sous-catégorie RC automobile (25,40 %).

Rappelons que cette sous-catégorie représente l'essentiel du portefeuille de la compagnie.

Nous voyons ainsi que la compagnie est confrontée à la fois aux problèmes de marge de solvabilité et de couverture des engagements réglementés.

Nous préconisons, qu'elle soit soumise à un redressement conformément à l'article 321-1 du Code CIMA.

Les mesures que nous suggérons s'articulent autour de six points :

#### **A : Politique de recouvrement**

C'est le lieu de souligner l'état moribond du service de recouvrement. Vu le montant excessif de la créance sur les assurés et agents (707 597 919) ; il est urgent d'instaurer une politique de recouvrement des créances. Nous préconisons également des mesures en amont :

- Réduction du seuil de tolérance (crédit pour les agents : un maximum de 5 %),
- Une mise en place d'une politique progressive d'annulation des créances sur les assurés. De même, la provision pour annulation doit être suffisante par rapport aux créances sur les assurés et agents,
- Pour les souscriptions nouvelles, mettre des barrières au niveau de la production siège (éviter des primes « en bois ») et application des malus.

#### **B : Amélioration de la gestion financière**

Nous préconisons ici, une plus grande vigilance des responsables financiers pour un contrôle efficient des flux financiers.

### **C : Correction tarifaire et surveillance du portefeuille.**

Cette mesure s'avère indispensable, vu le rôle néfaste que peut jouer une insuffisance du tarif sur l'équilibre technique et financier d'une compagnie.

Pour le tarif en RC automobile, il faut au moins relever le tarif de 14,89 %.

Pour ce qui est de la surveillance du portefeuille, nous suggérons :

- Une détermination des critères pertinents pour l'analyse de la qualité du portefeuille,
- Participation à des actions correctives de :
  - Renégociation des contrats (aménagements de garantie ou de résiliation),
  - Modification des conditions de souscription.
- Formation, assistance technique et commerciale des intermédiaires,
- Elaboration et proposition des outils de surveillance et de contrôle,
- Elaboration d'une politique de qualité du portefeuille,
- Suivi de la performance commerciale et des résultats techniques,
- Diversification du portefeuille. Ramener la branche automobile à 40 % du chiffre d'affaires d'ici trois ans.

### **D : Suivi des méthodes d'évaluations des provisions techniques.**

La méthode que nous suggérons ici, surtout pour l'évaluation des provisions pour sinistres à payer ; c'est l'inventaire permanent. Il doit être mis à jour à chaque opération significative :

- Ouverture du dossier, avec évaluation,
- Réévaluation, si information nouvelle,
- Règlement partiel (en principal ou accessoires),
- Règlement définitif,
- Recours encaissé partiellement,
- Recours encaissé définitivement,
- Réouverture après clôture dans l'année,
- Réouverture après clôture dans une année antérieure.

En fin d'année, l'inventaire des dossiers en cours va permettre le calcul et la justification dossier par dossier de la provision pour sinistre à payer.

### **E : Révision de la réassurance.**

Compte tenu de l'analyse faite à propos de l'influence de la réassurance, nous estimons qu'il y a lieu de prévoir une dotation supplémentaire des PSAP à la charge des réassureurs de l'ordre de 25 % de la provision constituée.

C'est la raison pour laquelle nous estimons que deux mesures devraient s'imposer :

- Une plus forte implication des réassureurs dans les sinistres, qui passe par la baisse de la priorité de 20 000 000 à 15 000 000,
- Et surtout une participation bénéficiaire qui serait de nature à moins déséquilibrer la relation Cédante / Réassureur.

### **F : Formation du personnel.**

Notamment pour les Etats statistiques CIMA, nous suggérons une formation appropriée pour le personnel ; quant à leur finalité et leur conception.

## CONCLUSION GENERALE

Il nous paraît utile, en conclusion de ce rapport, d'insister sur l'importance qu'il convient d'accorder au diagnostic des difficultés d'une compagnie. Cela est d'autant plus indispensable vu la complexité des opérations d'assurances.

En effet, l'assurance comporte deux principales caractéristiques :

- Une inversion du cycle de production : le prix de vente, c'est-à-dire la cotisation est encaissée immédiatement, alors que le prix de revient (la prestation, le règlement de l'indemnité) n'est connu qu'à postériori,
- Un cycle long : les métiers de l'assurance sont des métiers à cycle long (RC). Le résultat d'une opération spécifique ne se traduit dans les comptes que sur une période de plusieurs années.

Or, le résultat tient compte des profits et pertes générés par les exercices antérieurs, mais ne reflète pas les profits futurs que produiront les affaires de l'exercice.

Une autre raison de ce diagnostic est qu'il permettra à la compagnie de mesurer ses performances et ses faiblesses, afin de prendre des mesures idoines. Il permettra également de voir où est-ce qu'elle en est pour ce qui s'agit du respect des règles prudentielles.

Notre examen diagnostic a mis en évidence une insuffisance de couverture des engagements réglementés et un déficit de marge de solvabilité.

Nous avons également, mis en exergue les causes qui alimentent le déficit de marge de solvabilité (insuffisance de provisions, influence négative de la réassurance) et l'insuffisance de couverture (poids excessif de la créance sur les assurés et agents, la gestion financière, influence de la réassurance, le tarif).

Mettant ainsi en évidence les difficultés, nous avons essayé de proposer quelques solutions. Ces solutions passent par : l'amélioration du logiciel informatique, l'instauration d'une politique de recouvrement, l'amélioration de la gestion financière, la correction tarifaire et la surveillance du portefeuille, le suivi des méthodes d'évaluations des provisions techniques, la révision de la réassurance, la formation du personnel.

Nous n'avons, nullement, la prétention d'avoir mis en évidence toutes les difficultés dont souffrent la compagnie ; ni toutes les solutions envisageables. Il y a tant de pistes à explorer et à développer.

Nous pensons que ce modeste travail va créer un esprit d'éveil, afin que soient prises les mesures nécessaires pour mieux assainir les activités de la compagnie et en faire un leader.

# **ANNEXES**

**(N° I à VIII)**

31/07/2002

Société: Alliance d'Assurances  
Pays: Sénégal

Exercice: 2001

## ACTIF - COMPTE 89 - BILAN

ACTIF			
	Montant brut	Amortiss. et provisions pour déprec.	Montant net
<b>20. Frais d'établissement et de développement dans l'Etat membre :</b>	<b>83 888 418</b>	<b>29 429 037</b>	<b>54 459 381</b>
Frais d'établissement (200 à 203, 205 et 206)..	14 195 000	5 678 000	8 517 000
Frais d'acquisition des immobilisations (204 et 209)..	69 693 418	23 751 037	45 942 381
Total des frais d'établissement dans l'Etat membre.....			
<b>21 et 22. Immobilisations dans l'Etat membre :</b>	<b>467 512 639</b>	<b>31 999 194</b>	<b>435 513 445</b>
Immeubles (210, 212, 213, 2190, 2192 et 2193)....	354 060 000	3 980 183	350 079 817
Matériel, mobilier, installation (214, 215 et 216).	95 947 639	21 999 336	73 948 303
Immobilisations incorporelles (218 et 2198)...	17 505 000	6 019 675	11 485 325
Immobilisations en cours (22)..			
<b>23 à 27. Autres valeurs immobilisées dans l'Etat membre :</b>	<b>240 655 537</b>		<b>240 655 537</b>
Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques (autres que les titres de participation) (23)...	204 992 125		204 992 125
Prêts et effets assimilés admis en représentation des provisions techniques (24).....			
Titres de participation (25).....	20 000 000		20 000 000
Dépôts et cautionnements (26).....	15 663 412		15 663 412
<b>28. Valeurs immobilisées à l'étranger.....</b>			
A déduire : versements à effectuer sur titres non libérés (4611 à 4618).....			
Provision pour dépréciation des immobilisations et titres (192 et 197).....			
Total des valeurs immobilisées nettes.....	<b>792 056 194</b>	<b>61 428 231</b>	<b>730 628 363</b>
<b>39. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :</b>			
Primes (391, 3920, 3940, 3960, 39810, 39820, 39840, 39850).	38 319 217		38 319 217
Sinistres (3915, 3925, 3935, 3945, 39815, 39825, 39845, 39855).	73 653 360		73 653 360
Total de la part des cessionnaires dans les provisions techniques.....	<b>111 972 577</b>		<b>111 972 577</b>

31/07/2002

ANNEXE N° I

Société: Alliance d'Assurances  
Pays: Sénégal

Exercice: 2001

ACTIF (suite)			
	Montant brut	Amortiss. et provisions pour déprec.	Montant net
<b>4 et 5. Valeurs réalisables à court terme ou disponibles :</b>			
Comptes courants des cessionnaires ou rétrocessionnaires débiteurs (4000).....			
Comptes courants des cédants et rétrocedants débiteurs (4040)			
Comptes courants des coassureurs débiteurs (4080).....			
Créances sur les assurés et les agents (41).....	707 597 919		707 597 919
Personnel (42).....	8 735 724		8 735 724
Etat (43).....			
Actionnaires (44).....	295 517 715		295 517 715
Filiales (45).....			
Débiteurs divers (46).....	140 289 925		140 289 925
Comptes de régularisation (48).....	72 045 737		72 045 737
Comptes d'attente et à régulariser (49).....			
Prêts non admis en représentation des provisions techniques (51)	40 239 806		40 239 806
Effets à recevoir (53).....			
Chèques et coupons à encaisser (54).....			
Titres de placements divers (55 et moins 195).....	175 000 000		175 000 000
Banques et chèques postaux (56).....	1 076 066 480		1 076 066 480
Caisse (57).....	22 818 021		22 818 021
<b>Total des comptes de tiers et des comptes financiers:</b>	<b>2 538 311 327</b>		<b>2 538 311 327</b>
<b>17. Comptes avec le siège social (créances).....</b>			
<b>87. Résultats (pertes de l'exercice).....</b>			
<b>Total général.....</b>	<b>3 442 340 498</b>	<b>61 428 231</b>	<b>3 380 912 267</b>

31/07/2002

Société: Alliance d'Assurances  
Pays: Sénégal

Exercice: 2001

## PASSIF - COMPTE 89 - BILAN

PASSIF		
<b>10. Capital social ou fonds d'établissement :</b>		<b>500 000 000</b>
Capital social (100)....	250 800 585	
Capital appelé (1000).....	249 199 415	
Capital non appelé (1001).....		
Fonds d'établissement (101).....		
Fonds constitué (1010).....		
Part restant à rembourser de l'emprunt (1016).....		
Fonds social complémentaire (102).....		
<b>11. Réserves :</b>		
Primes d'émission (110).....		
Réserves statutaires (112).....		
Réserves des plus-values nettes à long terme (113).....		
Réserves provenant de subventions d'équipement (114).....		
Réserves pour plus-values réinvesties, à réinvestir et divers (115)..		
Réserves de renouvellement des immobilisations (116).....		
Réserves spéciales de réévaluation (118).....		
Réserves pour cautionnements (119).....		
<b>13. Réserves réglementées :</b>		
Réserve pour remboursement de l'emprunt pour fonds d'établissement (130).....		
Réserve pour fluctuations de changes (134).....		
<b>12. Report à nouveau.....</b>		<b>18 916 280</b>
<b>Total des capitaux propres et réserves.....</b>		<b>518 916 280</b>
<b>14. Subventions d'équipement reçues.....</b>		
<b>15. Provisions pour pertes et charges:</b>		
Autres provisions pour pertes et charges (15).....		
<b>16. et 18. Dettes à long et moyen terme :</b>		
Emprunts et autres dettes à plus d'un an (16).....		
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires (18) .....		148 569 528
<b>Total des subventions, provisions pour pertes et charges et dettes à long et moyen terme.....</b>		<b>148 569 528</b>
<b>31. à 38. Provisions techniques :</b>		
Primes (310, 320, 340, 350, 3810, 3820, 3840, 3850).....	452 903 482	
Sinistres (315, 3250 à 3258, 345, 355, 3815, 3825, 3845, 3855) 1 451 531 926		
Moins : prévisions de recours à encaisser (3259)...		
<b>Total des provisions techniques.....</b>		<b>1 904 435 408</b>
<b>4. et 5. Dettes à court terme :</b>		
Comptes courants des cessionnaires et rétrocessionnaires créditeurs (4001).....		
Comptes courants des cédants et rétrocédants créditeurs (4041)..		
Comptes courants des coassureurs créditeurs (4081)..		222 965 140

31/07/2002

Société: Alliance d'Assurances  
Pays: Sénégal

Exercice: 2001

## PASSIF - COMPTE 89 - BILAN

PASSIF (suite)	
Comptes des assurés et agents créditeurs (41)...	
Personnel (42).....	12 000 000
Etat (43).....	243 755 958
Actionnaires (44).....	
Filiales (45).....	
Créditeurs divers (4600, 4601, 4603, 4604, 462 à 468).....	226 127 779
Comptes de régularisation (47).....	95 506 438
Comptes d'attente et à régulariser.....	
Emprunt à moins d'un an (50).....	
Effets à payer (52).....	
<b>Total des dettes à court terme.....</b>	<b>800 355 315</b>
17. Compte avec le siège social (cettes).....	
87. Résultats (excédent avant affectation).....	8 635 736
<b>Total partiel.....</b>	<b>3 372 276 531</b>
<b>Total général</b>	<b>3 380 912 267</b>
06. Engagements de restitution des valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires.....	
07. Engagements de restitution de valeurs détenues appartenant à des institutions de prévoyance.....	
08. Engagements de restitution des valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution.....	
09. Engagements de restitution des autres valeurs détenues appartenant à des tiers.....	

Société: Alliance d'Assurances  
 Pays: Sénégal  
 Exercice : 2001

## MARGE DE SOLVABILITE DES SOCIETES IARD

ELEMENTS CONSTITUTIFS		MONTANT DE LA MARGE	
1- Capital social versé ou fonds d'établissement constitué	250 800 585	<b>1ere méthode : Marge réglementaire selon les primes</b>	
2- Moitié de la fraction non versée du capital ou de la part restant à rembourser du fonds d'étab.	129 599 708	a- Primes émises nettes d'annulation	2 074 394 548
3- Emprunt pour fonds social complémentaire	.....	b- Charge de sinistres nette de réass.	925 081 499
4- Réserves réglementaires ou libres	.....	c- Charge de sinistres brute de réass.	975 331 560
5- Bénéfices reportés	18 916 280	d- Coefficient de propre compte (b/c) *100, minimum 50%	0,95
6- Plus values sur éléments d'actifs et surestimation d'éléments du passif (sur autorisation de la Commission de Contrôle)	.....	e- Pourcentage de primes retenu (a * 20%)	414 878 910
7- Total	394 316 573	f- Marge (e * d)	393 302 307
A déduire		<b>2ème méthode : Marge réglementaire selon les sinistres</b>	
8- Pertes	.....	g- Sinistres payés bruts des 3 derniers exercices	1 146 281 245
Amortissements restant à réaliser sur:		h- Prov. SAP clôture au 31.12.n	1 451 531 926
9- Frais d'établissement	8 517 000	i- Recours encaissés au cours des 3 derniers exercices	0
10- Commissions	.....	j- Prov. SAP ouverture au 31.12. n-2	0
11- Immobilisations incorporelles	11 485 325	k- Charge moyenne de sinistres (g+h-i-j)	1 298 906 586
12- Total	20 002 325	l- Coefficient de propre compte d si d>50%, sinon 50%	0,95
13- Marge disponible (7-12)	374 314 248	m- Pourcentage de la charge de sinistres retenu (25% * k)	324 726 646
		n- Marge =( m * l )	307 838 591
		o- Marge à retenir: n si n>f, sinon f	393 302 307
14- Déficit de marge (O - 13)	18 988 059	p- Surplus de marge (13 - O)	

Société: Alliance d'Assurances  
Pays: Sénégal

Exercice 2001

## ETAT C4 - ENGAGEMENTS REGLEMENTES ET LEUR COUVERTURE

I - MONTANT DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES:				
		Provisions pour risques en cours.....	272 903 482	
		Provisions pour sinistres à payer.....	1 451 531 926	
		Provisions mathématiques.....	.....	
		Autres provisions techniques.....	.....	
		Autres engagements réglementés.....	243 755 958	
TOTAL DES ENGAGEMENTS			1 968 191 366	
II - ACTIFS REPRESENTATIFS				
	N° Article	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur de couverture
- Bons du trésor	art 335.1 1-a)	150 000 000	150 000 000	150 000 000
- Billets de trésorerie SONACOS	art 335.1 1-b)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Obligations des institutions financières	art 335.1 1-c)	.....	.....	.....
- Autres obligations	art 335.1 2-a)	.....	.....	.....
- Actions cotées	art 335.1 2-b)	.....	.....	.....
- Action des entreprises d'assurance	art 335.1 2-c)	.....	.....	.....
- Actions et obligations des sociétés commerciales	art 335.1 2-d)	19 500 000	19 500 000	19 500 000
- Actions des sociétés d'investissement	art 335.1 2-e)	.....	.....	.....
- Droits réels immobiliers	art 335.1 3	354 060 000	354 060 000	354 060 000
- Prêts garantis	art 335.1 4	.....	.....	.....
- Prêts hypothécaires	art 335.1 5-a)	.....	.....	.....
- Autres prêts	art 335.1 5-b)	204 992 125	204 992 125	204 992 125
- Dépôts en banque	art 335.1 6	1 098 884 501	1 098 884 501	1 098 884 501
Sous - total 1 - Ensemble des valeurs mobilières et immobilières assimilées		1 852 436 626	1 852 436 626	1 852 436 626
- Avances sur contrat des sociétés vie	art 335.2	xxxx	xxxx	.....
- Primes ou cotis. de moins de 3 mois des stés vie	art 335.2	xxxx	xxxx	.....
- Primes ou cotis. de moins d'1 an des stés accid.	art 335.3	xxxx	xxxx	81 871 045
- Créances sur les réass. garanties par nantissement.	art 335.5	xxxx	xxxx	148 569 528
- Autres créances pour les réass. pour la bch. trans.	art 335.5	xxxx	xxxx	.....
- Créances sur les cédants	art 335.6	xxxx	xxxx	.....
Sous - total 2 - Ensemble des autres actifs admis en représentation		xxxx	xxxx	230 440 573
Total des actifs admis en représentation		xxxx	xxxx	2 082 877 199

Taux de couverture : 106%  
Excédent de couverture : 114 685 833 F

Société: AAS  
Pays: SENEGAL

Exercice: 2 001

ETAT C9 - PRIMES ARRIEREES, ENCAISSEMENTS ET ANNULATIONS  
Montant par exercice d'appartenance

	Antérieurs	Année .....	Année 1999	Année 2000	Exercice inventorié	Total
<b>ACCIDENTS CORPORELS ET MALADIE</b>						
Primes arriérées au 31.12 précédent	.....	.....	5 409 643	6 336 690	NEANT	11 746 336
Emissions de l'exercice	.....	.....	NEANT	35 862 379	326 325 820	364 188 199
Annulations	.....	.....	NEANT	.....	.....	.....
Encaissement	.....	.....	4 584 337	40 276 447	77 729 957	122 590 741
Primes arriérées au 31.12	.....	.....	825 306	1 927 625	250 595 863	253 343 794
<b>AUTOMOBILE</b>						
Primes arriérées au 31.12 précédent	.....	.....	25 054 997	175 244 485	NEANT	200 299 482
Emissions de l'exercice	.....	.....	29 295 629	45 302 700	1 353 007 623	1 427 605 952
Annulations	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Encaissement	.....	.....	NEANT	154 906 136	1 192 907 713	1 347 813 849
Primes arriérées au 31.12	.....	.....	54 750 626	65 641 049	160 099 910	280 091 585
<b>INCENDIE DOM. AUX BIENS</b>						
Primes arriérées au 31.12 précédent	.....	.....	8 988 590	55 664 918	NEANT	64 653 517
Emissions de l'exercice	.....	.....	189 400	NEANT	65 999 864	66 189 266
Annulations	.....	.....	.....	.....	3 212 033	3 212 033
Encaissement	.....	.....	NEANT	47 736 706	30 798 502	78 535 208
Primes arriérées au 31.12	.....	.....	9 178 001	7 928 212	31 989 329	49 095 542
<b>TRANSPORTS</b>						
Primes arriérées au 31.12 précédent	.....	.....	17 855 198	20 641 626	NEANT	38 496 824
Emissions de l'exercice	.....	.....	NEANT	47 596	170 179 120	170 634 716
Annulations	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Encaissement	.....	.....	9 125 175	17 671 473	71 571 739	98 368 387
Primes arriérées au 31.12	.....	.....	8 730 023	3 425 749	98 607 381	110 763 153
<b>R.C. GENERALE</b>						
Primes arriérées au 31.12 précédent	.....	.....	721 799	10 385 713	NEANT	11 107 512
Emissions de l'exercice	.....	.....	NEANT	2 329 207	43 447 148	45 776 355
Annulations	.....	.....	.....	.....	558 977	558 977
Encaissement	.....	.....	229 864	9 012 422	32 787 715	42 021 001
Primes arriérées au 31.12	.....	.....	500 935	3 702 498	10 100 546	14 303 889
<b>AUTRES RISQUES</b>						
Primes arriérées au 31.12 précédent	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Emissions de l'exercice	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Annulations	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Encaissement	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Primes arriérées au 31.12	.....	.....	.....	.....	.....	.....
<b>ENSEMBLE</b>						
Primes arriérées au 31.12 précédent	.....	.....	58 302 36	268 273 435	NEANT	326 303 671
Emissions de l'exercice	.....	.....	29 850 31	83 949 882	1 960 959 575	2 074 394 488
Annulations	.....	.....	.....	.....	3 771 010	3 771 010
Encaissement	.....	.....	13 930 376	269 603 184	1 405 795 626	1 689 329 186
Primes arriérées au 31.12	.....	.....	73 584 891	82 620 133	551 392 939	707 597 963

31/07/2002

Société ALLIANCE D'ASSURANCES  
Pays: SENEGAL

ANNEXE N° V

Exercice: 2001

## DEBIT- COMPTE 80 - ASSURANCES DE DOMMAGES

## DEBIT

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
<b>Charge de sinistres nettes de recours:</b>			
Prestations et frais payés.....	696 827 996	163 716 287	533 111 709
A ajouter: provisions de sinistres à la clôture de l'exercice....	1 451 531 926	73 653 360	1 377 878 566
A déduire: provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice..	1 172 528 362	186 619 586	985 908 776
<b>Prestations et frais de l'exercice.....</b>	<b>975 831 560</b>	<b>50 750 061</b>	<b>925 081 499</b>
<b>Charges de commissions.....</b>	<b>279 222 670</b>	<b>76 985 535</b>	<b>202 237 135</b>
<b>Autres charges:</b>			
Frais de personnel.....	210 838 398		
Impôts et taxes.....	40 772 407		
Travaux, fournitures et services extérieurs, transports et déplacements	141 628 402		
Frais divers de gestion.....	119 833 596		
Dotations aux amortissements (autres que celles afférentes aux placements).....	31 040 844		
Dotations aux provisions (autres que celles afférentes aux provisions techniques et aux placements).....	12 000 000		
<b>Autres charges de l'exercice.....</b>	<b>556 763 647</b>		
<b>Commissions et autres charges.....</b>	<b>835 986 317</b>	<b>76 985 535</b>	<b>759 000 782</b>
<b>Charges de placements:</b>	<b>19 460 007</b>		
(Sur titres.....)			
Frais financiers (Sur immeubles de placements.....)	1 700 280		
(Autres frais.....)	13 789 077		
Dotations aux amortissements des valeurs de placements.....	3 970 650		
			19 460 007
<b>Solde créditeur.....</b>			<b>6 638 144</b>
<b>Total partiel</b>			<b>1 703 542 288</b>
<b>Total Général</b>			<b>1 710 180 432</b>

31/07/2002

ANNEXE N° V

Société: ALLIANCE D'ASSURANCES

Pays: SENEGAL

Exercice: 2001

## CREDIT - COMPTE 80 - ASSURANCES DE DOMMAGES

CREDIT			
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
<b>Primes:</b>			
Primes et accessoires (nets d'annulations)	2 074 394 548	299 890 485	1 774 504 063
A ajouter: provision de primes à l'ouverture de l'exercice	408 339 893	123 849 321	284 490 572
A déduire: provisions de primes à la clôture de l'exercice	452 903 482	38 319 217	414 584 265
<b>Primes de l'exercice</b> .....	<b>2 029 830 959</b>	<b>385 420 589</b>	<b>1 644 410 370</b>
<b>Produits des placements:</b>			56 827 632
Produits financiers (Sur titres.....)			
Produits financiers (Sur immeubles de placements.....)			450 000
Produits financiers (Autres produits.....)			56 377 632
<b>Autres produits:</b>			8 942 430
Subventions d'exploitation.....			
Produits accessoires.....			8 942 430
Travaux faits par l'entreprise pour elle-même.....			
Charges non imputables à l'exploitation de l'exercice.....			
<b>Solde débiteur</b> .....			
<b>Total</b> .....			<b>1 710 180 432</b>

Société: ALLIANCE  
 Pays: SENEGAL  
 Exercice: 2001

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE - ETAT CI - ENTREPRISES DOMMAGES

	DEBIT									
	Accidents corporels et maladie	Vehic. terres. à moteur	Incendie et autres dommages aux biens	Respons. civile générale	Transports aériens	Transports maritimes	Autres transports	Autres risques directs dommages	Accept. dommages	Ensemble
Sinistres payés.....	69 057 892	621 295 922	4 779 636	365 200	209 346	1 120 000	.....	.....	696 827 996	
Frais accessoires.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Participations aux excédents.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
A déduire : recours.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Arrérages après constitution.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Prestations et frais acces. payés.....	69 057 892	621 295 922	4 779 636	365 200	209 346	1 120 000	.....	.....	696 827 996	
Provisions pour sinistres :										
- au 31 Décembre précédent.....	47 901 879	1 161 191 984	2 845 425	43 628	1 447 325	7 000 000	.....	.....	1 172 528 362	
+ au 31 Décembre.....	.....	1 382 351 411	2 657 235	45 809	8 495 592	10 080 000	.....	.....	1 451 531 926	
Provisions pour partic. aux excédents :										
- au 31 Décembre précédent.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
+ au 31 Décembre.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Prévision de recours à encaisser :										
+ au 31 Décembre précédent.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
- au 31 Décembre.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Provisions mathématiques et divers :										
au 31 Décembre précédent.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
au 31 Décembre.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Dotations aux provisions pour prestations et frais à payer.....	47 901 879	221 159 427	-188 190	2 181	7 048 267	3 080 000	.....	.....	279 003 564	

Société: ALLIANCE  
 Pays: SENEGAL  
 Exercice: 2001

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE - ETAT CI - ENTREPRISES DOMMAGES

	DEBIT (suite)										
	Accidents corporels et maladie	Vehic. terres. à moteur	Autres risques	Incendie et autres dommages aux biens	Respons. civile générale	Transports aériens	Transports maritimes	Autres transports	Autres risques directs dommages	Accept. dommages	Ensemble
Commissions.....	56 026 007	179 682 925	3 666 998	12 795 254	10 342 121	1 079 130	15 630 235	.....	.....	.....	279 222 670
Autres charges.....	105 856 166	352 155 704	20 083 296	18 425 346	12 742 930	3 761 524	43 738 681	.....	.....	.....	556 763 647
Primes cédées.....	40 100 495	38 631 553	788 399	42 238 736	5 316 748	15 573 218	157 241 336	.....	.....	.....	299 890 485
Prov. de primes à la charge des réass : + au 31 Décembre précédent.....	347 075	112 226 945	2 745 188	8 337 939	192 174	.....	.....	.....	.....	.....	123 849 321
- au 31 Décembre.....	8 420 344	18 637 879	380 364	9 861 224	1 019 406	.....	.....	.....	.....	.....	38 319 217
Primes acquises aux réassureurs.....	32 027 226	132 220 619	3 153 223	40 715 451	4 489 516	15 573 218	157 241 336	.....	.....	.....	385 420 589
Solde créditeur.....	.....	.....	61 531 757	27 253 849	18 980 794	.....	.....	.....	.....	.....	6 638 144
Total.....	310 869 170	1 506 514 597	93 026 720	99 557 281	53 812 574	20 413 872	220 810 252	.....	.....	.....	2 203 876 610

Société: ALLIANCE  
 Pays: SENEGAL  
 Exercice: 2001

CREDIT

	Accidents corporels et maladie	Vehic. terres. à moteur	Incendie et autres dommages aux biens	Respons. civile générale	Transports aériens	Transports maritimes	Autres transports	Autres risques directs dommages	Accpt. dommages	Ensemble
Primes et accessoires.....	380 266 500	1 339 042 542	72 185 169	68 010 716	47 725 915	13 512 500	157 122 216	.....	.....	2 078 165 558
Rappels.....	.....	.....	.....	3 212 033	558 977	.....	.....	.....	.....	.....
A déduire : annulations.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3 771 010
Primes nettes.....	380 266 500	1 339 042 542	72 485 169	64 798 683	47 166 938	13 512 500	157 122 216	.....	.....	2 074 394 548
Provisions pour risques en cours :										
+ au 31 Décembre précédent.....	1 960 605	157 215 630	13 821 155	19 702 377	4 251 344	.....	.....	.....	.....	196 951 111
- au 31 Décembre.....	118 574 255	134 720 078	2 749 389	13 609 682	3 250 078	.....	.....	.....	.....	272 903 482
Autres provisions de primes :										
+ au 31 Décembre précédent.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
- au 31 Décembre.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Provisions pour annulations :										
+ au 31 Décembre précédent.....	3 658 138	151 748 204	18 813 362	21 831 496	5 016 117	.....	10 321 466	.....	.....	211 388 782
- au 31 Décembre.....	.....	158 760 000	4 579 220	5 074 108	1 478 331	.....	10 108 341	.....	.....	180 000 000
Dotations aux provisions de primes.....	-112 955 512	15 483 756	25 305 908	22 850 083	4 532 311	.....	2 312 5	.....	.....	-44 563 589
Produits financiers nets.....	680 207	36 224 285	78 138	1 270	141 189	.....	242 536	.....	.....	37 367 625
Subventions d'exploitation reçues.....	.....	8 942 430	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8 942 430
Part des réass. dans les prestations.....	5 147 305	157 906 746	220 691	388 938	13 607	.....	39 000	.....	.....	163 716 287
Part des réass. dans les provisions pour prestations										
- au 31 Décembre précédent.....	.....	172 747 681	6 871 905	.....	.....	.....	7 000 000	.....	.....	186 619 586
+ au 31 Décembre.....	2 966 205	68 048 163	1 388 738	2 836	493 418	.....	754 000	.....	.....	73 653 360
Commission des réassureurs.....	10 141 242	20 579 081	419 981	11 515 471	1 458 771	1 884 676	30 986 313	.....	.....	76 985 535
Part des réass. dans les charges.....	18 254 752	73 786 309	-4 842 495	11 907 245	1 965 796	1 884 676	24 779 313	.....	.....	127 735 596
Solde débiteur.....	24 623 223	33 035 275	93 025 720	59 557 281	53 812 974	5 016 696	38 453 062	.....	.....	.....
Total.....	310 869 170	1 506 514 597	.....	.....	.....	20 413 872	220 810 252	.....	.....	2 203 876 610

Société: AAS  
Pays: senegal

Exercice: 2001

ETAT C10B - SINISTRES ET PROVISIONS A PAYER

CATEGORIE: VTM RC

**A. - Primes acquises à l'exercice**

Décompte des primes (ou cotisations) accessoires et coûts de police, nets de taxes, appartenant à l'exercice

a) Primes et portions de primes reportées de l'exercice précédent.....	218 355 041
b) Primes payables d'avance émises dans l'exercice nettes d'annulations (primes sur exercices antérieurs exclues).....	1 368 005 326
b bis) Primes payables à terme échu.....	.....
c) Primes acquises à l'exercice et non émises.....	15 291 831
Total (a+b+bbis+c).....	1 601 652 198
d) Estimation des annulations à effectuer sur primes de l'exercice.....	55 139 294
e) Primes ou portions de primes payables d'avance à reporter au 31 décembre de l'exercice.....	187 203 422
Total (d+e).....	242 342 716
Montant net (a+b+bbis+c-d-e).....	1 359 309 482

**B. Nombre de contrats**

Nombre de contrats au 31 décembre précédent..... 69742  
Nombre de contrats au 31 décembre..... 46442

**C. Nombre de sinistres payés ou à payer**

Détail par exercice de survenance

NOMBRE DE SINISTRES	Année ..... et antérieures	Année .....	Année .....	Année 1999	Année 2000	Exercice inventorié	TOTAL
a) Considérés comme terminés au 31.12 préc.....	xxxx	.....	.....	436	875	xxxx	xxxx
b) Réouverts au cours de l'exercice (à déduire).....	.....	.....	.....	.....	3	2	.....
c) Terminés au cours de l'exercice.....	.....	.....	.....	570	1 479	658	2 707
d) Restant à payer.....	.....	.....	.....	150	552	929	1 671
<b>Total.....</b>	xxxx	.....	.....	1 156	2 933	1 585	xxxx
Dont déclarés au cours de l'exercice écoulé.....	.....	.....	.....	33	392	1 339	1 764

## D. - Sinistres, paiements et provisions

Détail, par exercice de survenance, des opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé

	Année ..... et antérieures	Année .....	Année .....	Année 1999	Année 2000	Exercice inventorié	TOTAL
Paiements de l'exercice (6020 et 6026).....	.....	.....	.....	58 763 727	382 685 458	183 523 963	624 973 148
Provision au 31.12.....	.....	.....	.....	210 497 247	520 225 324	585 802 582	1 313 525 153
<b>Total</b> .....	.....	.....	.....	169 260 974	902 910 782	769 326 545	1 941 498 301
Provision au 31.12 précéd...	.....	.....	.....	.....	1 161 191 984	xxxx	.....

## E. - Recours et sauvetages

Montant, par exercice de survenance des sinistres, des recours et sauvetages encaissés et prévus

	Année ..... et antérieures	Année .....	Année .....	Année .....	Année .....	Exercice inventorié	TOTAL
Recours encaissés pendant l'ex. (6029).....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Estimation des recours restant à encaisser.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
<b>Total</b> .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Report de l'estimation au 31.12 précéd. de recours à encaisser.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	xxxx

## F. - Coût moyen et pourcentage par exercice

Détail par exercice en cours de liquidation

	Année .....	Année .....	Année 1999	Année 2000	Exercice inventorié
Paiements cumulés des exercices antérieurs.....	.....	.....	.....	.....	.....
Paiements de l'exercice.....	.....	.....	168 437 275	195 932 346	xxxx
Provisions au 31.12.....	.....	.....	58 763 727	382 685 458	183 523 963
<b>Total</b> .....	.....	.....	210 497 247	520 225 324	585 802 582
<b>Total</b> .....	.....	.....	437 698 249	1 098 893 128	769 326 545
Cumul des recours encais. Estimat <sup>n</sup> des recours à enc.	.....	.....	NEANT	NEANT	NEANT
<b>Charge nette de recours</b>	.....	.....	437 698 249	1 098 893 128	769 326 545
Nombre de sinistres.....	.....	.....	1 156	2 933	1 595
Coût moyen net de recours Primes acquises.....	.....	.....	70 632	574 165	482 350
Rapport des sinistres nets nets de recours aux primes	.....	.....	647 367 187	1 796 744 729	1 359 309 482
	.....	.....	67,61%	61,16%	56,59%

**CHARGEMENTS PAR BRANCHE DU MARCHÉ - DOMMAGE EXERCICE : 2001**

LIBELLES	Accident corporel et maladie		Véhicule terrest. à moteur		Incendie et autres domm. aux biens	R. C. Générale	Transp. aériens	Transports maritimes	Autres transp.	Autres risq. directs domm.	Acceptat. domm.	Ensemble										
	R. C.		R. C.																			
Primes Acquises de l'exercice.....	6 372 684 568		9 836 911 048		4 397 805 743		5 220 997 221		1 110 755 412		7 117 601 232		5 203 786 400		25 816 478		914 580 926		499 537 974		34 474 637 062	
Commissions en % des primes acquises	744 198 441	11,7%	1 198 951 360	12,2%	526 510 634	12,0%	862 388 343	16,5%	157 217 498	14,2%	6 386 499	0,9%	737 046 923	13,7%	5 284 974	20,5%	167 276 652	18,3%	114 798 735	23,0%	4 520 060 099	13,1%
Autres charges en % des primes acquises	1 511 838 049	23,7%	2 796 890 358	28,4%	1 056 828 387	24,0%	997 612 307	19,1%	348 768 669	31,4%	90 673 289	12,7%	844 632 008	15,7%	6 469 155	25,1%	1 70 261 558	18,6%	95 274 391	19,1%	7 919 248 011	23,0%
Tot. Chargements en % des primes acquises	2 256 036 490	35%	3 995 841 718	41%	1 583 339 021	36%	1 860 000 650	36%	505 986 167	46%	97 059 788	14%	1 581 678 931	29%	11 754 129	46%	337 538 650	37%	210 073 126	42%	12 439 308 110	36%

**CHARGE DE SINISTRE**

Charges de Sinistre : en % des Primes acquises	4 028 590 263	63%	6 018 506 032	61%	452 219 123	10%	3 153 920 449	60%	715 454 398	64%	430 422 000	60%	2 328 516 835	43%	-35 774 425	-139%	162 070 835	18%	806 425 837	161%	18 060 351 347	52%
--	---------------	-----	---------------	-----	-------------	-----	---------------	-----	-------------	-----	-------------	-----	---------------	-----	-------------	-------	-------------	-----	-------------	------	----------------	-----

**PRODUITS FINANCIERS NETS**

Soldes financiers nets en % des primes acquises	127 806 031	2%	1 017 001 432	10%	420 175 002	10%	372 979 414	7%	349 320 400	31%	13 102 921	1,8%	143 400 109	3%	20 341 721	79%	104 180 666	11%	42 611 918	9%	2 610 919 008	8%
---	-------------	----	---------------	-----	-------------	-----	-------------	----	-------------	-----	------------	------	-------------	----	------------	-----	-------------	-----	------------	----	---------------	----

## BIBLIOGRAPHIE

Amadou SECK :

- Cours de contrôle sur pièces et sur place, Cycle MSTA, I.I.A.,  
5<sup>ème</sup> Promotion.

: - Suivi et exécution d'un plan de restructuration d'une société  
d'assurances, Séminaire, Abidjan du 27 au 31 mai 2002.

AXA et Befec Price Waterhouse, - Gestion et Analyse Financière, Edition l'Argus,  
1994.

BISSON Gilbert, - Administration et Organisation d'une Société d'Assurances,  
Séminaire I.I.A, Yaoundé 2001.

Code CIMA - Edition La Fannaf, Deuxième édition, 2001.

Guy SIMONET , - La Comptabilité des entreprises d'assurances, L'Argus, Paris,  
1981, 2<sup>ème</sup> édition.

Laurent BATSCH, - Le Diagnostic Financier, 3<sup>ème</sup> édition, Economica, 2000.

P. Charpentier, - Organisation et gestion de l'entreprise, Nathan, 1997.

YIGBEDEK (Zacharie), - L'Assurance Automobile. Théorie et Pratique,  
1<sup>ère</sup> édition, 1997.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Dédicaces	I
Remerciements	II
SOMMAIRE	III
INTRODUCTION GENERALE	1
PREMIER PARTIE ORGANISATION ET PROCEDURES	
Chapitre I LA DIRECTION GENERALE	4
Section I L'Administrateur Provisoire	4
Section II Le Directeur administratif et financier	4
Section III Le Directeur commercial	4
Paragraphe I Le service commercial	4
Paragraphe II Le service recouvrement	4
Section IV Le chargé de mission	5
Chapitre II Les organes techniques	6
Section I La production - bureau direct	6
Paragraphe I Production automobile et risques divers	6
A - Le sous-service automobile	6
B - Le sous-service risques divers	6
Paragraphe II Les risques d'entreprises	6
Section II Le service Transport et Maladie	7
Paragraphe I Le sous-service Transport	7
Paragraphe II Le sous-service Maladie	8
A - La production	8
B - Le sinistre	8
Section III La cellule de saisie	8
Section IV Le service contentieux	9
Paragraphe I Les opérations préalables à l'instruction du dossier	9
Paragraphe II L'instruction proprement dite	9

Paragraphe III	Le règlement du sinistre	10
	A - Le règlement des dommages matériels	10
	1 - La nature des dommages	10
	2 - Le processus de décompte de l'indemnité	10
	B - Le règlement des préjudices corporels	10
Paragraphe IV	Le paiement de l'indemnité	11
Chapitre III	Les organes de gestion et d'administration	12
Section I	Les services rattachés à la Direction administrative et financière	12
Paragraphe I	Les services généraux et gestion immobilière	12
Paragraphe II	La caisse centrale	12
Paragraphe III	Le service financier	12
Section II	Le département organisation et contrôle	12
Paragraphe I	Le service statistique	13
Paragraphe II	Le service informatique	13
Paragraphe III	Le service contrôle	13
Paragraphe IV	Le service chargé de la réassurance	13
 <b>DEUXIEME PARTIE ANALYSE DES DIFFICULTES</b>		
Chapitre I	Analyse du bilan	15
Section I	Le résultat	15
Section II	La couverture des engagements réglementés	16
Section II	La marge de solvabilité	18
Section III	L'illiquidité	19
	A - Trésorerie disponible	19
	B - Poids des créances sur les assurés et agents	19
Section IV	L'influence de la réassurance	21
Chapitre II	Quelles sont les causes qui alimentent le déficit de marge de solvabilité et l'insuffisance de couverture ?	23
Section I	Les causes qui alimentent le déficit de marge	23
Paragraphe I	L'appréciation des provisions pour sinistres à payer	23
Paragraphe II	L'influence de la réassurance	25
Section II	Les causes qui alimentent les insuffisances de couverture	28
Paragraphe I	Le tarif	28
Paragraphe II	La gestion financière	30
Paragraphe III	L'illiquidité	31

<b>Paragraphe IV</b>	<b>L'influence de la réassurance</b>	<b>31</b>
<b>Chapitre III</b>	<b>Les solutions proposées</b>	<b>33</b>
	<b>A - Politique de recouvrement</b>	<b>34</b>
	<b>B - Amélioration de la gestion financière</b>	<b>34</b>
	<b>C - Correction tarifaire et surveillance du portefeuille</b>	<b>35</b>
	<b>D - Suivi des méthodes d'évaluations des provisions techniques</b>	<b>35</b>
	<b>E - Révision de la réassurance</b>	<b>36</b>
	<b>F - Formation du personnel</b>	<b>36</b>
<b>CONCLUSION GENERALE</b>		<b>37</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>(N° I à VIII)</b>	<b>38</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>		<b>39</b>

